

## Compte rendu de la séance de Conseil Municipal, lundi 28 août 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

<b>Présents (10)</b>	Dominique Chaudey, Jean-Luc Pairis, Josette Richard, Mélanie Pointurier, Marylène Gimeno, Ghislain Chouet, Aline Richard, Claude Bindit, Jérôme Pernot, Bruno Jamet (secrétaire de séance)
<b>Absents excusés (4)</b>	Jérôme Mourot, Fabienne Drezet (Procuration à Josette Richard), Christophe Schoenfelder (Procuration à Bruno Jamet), Patricia Alexanian (Procuration à Dominique Chaudey)

Le 28 août 2023 à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Dominique Chaudey, Maire.

Démission actée de Jérôme Hervé de son poste d'adjoint et conseiller municipal suite à son déménagement hors de la commune. Le Conseil Municipal est désormais composé de 14 conseillers.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Émargement de la feuille de présence.

Le maire demande d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Adoption à l'unanimité.

Arrivée de Claude Bindit à 19h55.

### **Ordre du jour**

- 1 Vote : dépôt des archives
- 2 Vote du 3<sup>ème</sup> adjoint aux finances
- 3 DETR
- 4 Présentation RPQS
- 5 RPQS assainissement
- 6 Info charge de personnel CH012
- 7 Info sur factures ORANGE (Reporté, en attente réception des documents)
- 8 Info sur la pièce tenue au feu 2H
- 9 Questions diverses

Toutes les délibérations sont retranscrites par la secrétaire de mairie

### **1 Vote : dépôt des archives**

Une personne a travaillé sur l'archivage des documents de la Mairie, et a remis une lettre indiquant les modalités de classement. Prestation terminée. Classement donne forte satisfaction.  
Montant 3000€.

Délibération sur ce que l'on donne aux archives départementales de Haute-Saône (Le don aux archives départementales doit être récurrent) : registres état civil, délibération CM, arrêtés maires, plans cadastraux, etc ...

NB : à partir de 2024, un service sera proposé par la Com'com' permettant de relier les actes administratifs des procédures (Gratuit pour les communes, mais s'inscrire en amont car forte demande).

**Approbation unanime.**

## **2 Vote du 3ème adjoint aux finances**

Suite démission Jérôme Hervé (Déménagement), du poste d'adjoint aux finances et de conseiller, il est nécessaire d'élire un adjoint aux finances. Mélanie Pointurier est candidate.

**Vote à l'unanimité pour la candidature de Mélanie Pointurier qui est donc élue « 3<sup>ème</sup> adjoint aux finances ».**

## **3 DETR**

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>

DETR dépend des choix préfectoraux en termes de priorités, mais également d'arbitrage entre les communes.

2 délibérations à valider.

1<sup>ère</sup> délibération sur un aspect formel d'une précédente délibération non conforme, désormais corrigée.

**Vote à l'unanimité.**

2<sup>ème</sup> délibération à reprendre pour sécurisation à proximité de l'école, en vue de toucher les subventions. Désormais corrigée.

**Vote à l'unanimité.**

NB : plans de recollement liés à l'installation des feux de sécurisation du CD130 non encore reçus de la société Baumgartner, cela bloque la demande de subventions (Car la réception des travaux ne peut pas être faite dans ce contexte).

## **4 Présentation RPQS de l'eau.**

RPQS : le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

<https://www.services.eaufrance.fr/gestion-rpqs>

Le RPQS est lié à l'eau, mais il existe également un RPQS assainissement.

RPQS (Syndicat) consultable sur le site du syndicat des eaux ( <http://www.siaep.fr> ), mais également sur demande à la Mairie.

Lien <https://services.eaufrance.fr/service/107052/2021>

NB : en consommation d'eau par habitat, le syndicat est mieux placé qu'au national, mais la commune d'Echenans-sous-Mont-Vaudois est moins bien placée (Chiffres à étudier pour comprendre leur signification).

NB : développement très important du marché de la piscine sur la commune, dans un contexte national très dynamique.

<https://www.propiscines.fr/piscine-secteur/marche-piscine>

## **5 RPQS assainissement**

Les deux RPQS Assainissement sont en attente de vérifications.

Pour la partie SIABEM, on est en attente du RPQS du grand Belfort pour la commune de Buc.

NB : si RPQS non renseigné, la commune n'est plus éligible aux subventions de l'agence de l'eau.

## **6 Info charge de personnel CH012**

Remplacement d'un personnel de la commune (Véronique Klémann) : une personne (Mme Marchal) est identifiée pour la remplacer.

28h/semaine (hors ménage, qui sera pris en charge par un autre salarié de la Mairie).

Mme Marchal arrivera ce jeudi 31 août, et sera présente jusqu'au 19 janvier 2024.

Surcoût 2023 pour la commune est estimé à 8.000€ pour la commune. N'était pas prévu à date d'établissement du budget 2023.

Assurance n'a pas communiqué de date (ne peut pas pour le moment) sur le niveau de prise en charge.

Fin du contrat de Sébastien Pointurier en tant que contractuel.

Va désormais être embauché comme stagiaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre, mais un appel à candidature doit formellement être fait.

Cet appel sera fait, dans le respect du formalisme.

Contrat de Mme Grondin sera reconduit.

Christelle Salvador, nouvelle secrétaire. Débuts satisfaisants, malgré sujets complexes dès son arrivée.

### **7 Info sur factures ORANGE (Reporté, en attente réception des documents)**

Non abordé car les documents n'ont pas été reçus à temps.

### **8 Info sur la pièce tenue au feu 2H**

Tenue au feu nécessite sécurisation de la pièce contenant les archives.

Nécessiterait 5000€, mais cela n'est plus nécessaire au vu de la majorité des archives transférées aux archives départementales.

Les archives restantes seront contenues dans 2 grandes armoires achetées pour l'occasion (2 x 600€), qui répondent au besoin de tenue au feu 2H.

### **9 Questions diverses :**

Ecole : 119 élèves en 2022, 117 en 2023.

Mandrevillars : coût/élève 531.05€, coût/élève Echenans 599.11€, payé à Echenans qui héberge l'école (47 élèves habitant à Mandrevillars, scolarisés à Echenans en 2022).

Dénonciation relative à des nids d'hirondelles détruits, ou présence de dispositifs visant à les faire fuir.

La personne de l'OFB est passé en Mairie

Dès que le nid est commencé, il est interdit de le détruire.

2 personnes identifiées rue des cerisiers avec des nids partiellement détruits.

Rappel que certaines espèces sont protégées : article 411 et 415 répriment ce délit (jusqu'à 3ans de prison, et 150.000€ d'amende).

Suggestion de mettre des nids artificiels à hirondelles à étudier de façon pédagogique avec les élèves.

Idée sera abordée en conseil d'école. Idée d'aborder le sujet avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) qui pourrait assurer la formation.

Idée de rajouter un panneau d'affichage, à l'intersection entre la rue de Luze et la route de Chagey (Proche du puits).

Va être étudié, en fonction du budget dispo.

Lotissement les Coires : les habitants sont responsables de la haie contigüe à leur lotissement.

Les habitants sont en effet propriétaires de la haie, ce qui figure dans le règlement de lotissement.

NB : pas de pression sur la règle des 1,5m de haut, tant que cela ne pose pas de problème de sécurité. De plus, cela risquerait de limiter la nidification.

Plusieurs cas de bruits domestiques hors plages horaires autorisées. Merci aux habitants de respecter les horaires autorisés.

Réunion dédiée au habitants membres du groupement photovoltaïque, le mercredi 6 septembre en vue de finaliser les décisions pour chaque personne concernée. La commune de Mandrevillars est également invitée s'ils souhaitent profiter des conditions exceptionnelles du groupement (Remise estimée entre 10 et 20% sur prix publiques généralement constatés : x% lié aux x personnes qui auront signé de façon effective).

Onduleurs Sungrow ou Fronius.

Panneaux Trina Solar ou Duonergy bi-verre/bi-facial.

Fonctions de prise secourue ou backup intégral.

Batteries BYD de 5kWh à 7,7kWh pour lissage 24-48h et continuité alimentation en cas de coupures du réseau d'électricité.

Interdiction de passage sur le chemin de desserte en sortie du village sur la route de Luze n'est pas respectée.

**Fin de séance à 22h00.**